

n°13

Octobre
2021

FORÊTS privées du Grand Est

- Journal d'information forestière -

Dossier technique :
Cartographe sa forêt

Du nouveau pour les CBPS

Trituration résineuse :
des débouchés en évolution


FRANSYLVA


CNPF
Centre Régional
de la Propriété Forestière
GRAND EST

ÉDITO

Jamais la forêt et sa gestion et surtout son exploitation, donc notre quotidien, ne semblent avoir fait l'objet d'autant d'attentions.

Il suffit d'énumérer la liste des publications, des démarches ou des événements récents ou à venir.

Le gouvernement a initié les **Assises nationales de la forêt** le 19 octobre dernier et propose de structurer les réflexions autour de différentes questions, notamment : "Rénover le cadre de concertation territoriales entre propriétaires forestiers et parties prenantes sur la gestion de la forêt".

Ce sujet suggère que les instances actuelles (co-présidées par le Préfet de région et le Président du Conseil régional) ne sont plus suffisantes.

Dans le même temps, la Région Grand Est est à l'initiative, les 26 et 27 novembre prochains des Assises régionales de la forêt avec peut-être l'intention de faire émerger de nouvelles orientations régionales (voir page 3).

La Région s'apprête également à adopter **la répartition financière du programme FEADER 2023-2027 (fonds européens soutenant le développement rural)** : 4,7 M €/an pour la filière forêt-bois sur une enveloppe annuelle totale de 48 M €. Dans le même temps, elle a acté le lancement d'un dispositif, en créant une strate supplémentaire, permettant d'aller rechercher des fonds auprès des collectivités et du grand public dans la perspective de **mettre en place une gestion forestière "plus vertueuse"** ; il convient de souligner que toutes les forêts de taille un peu significative sont gérées de manière durable dans le cadre d'un PSG.

La Commission Européenne a adopté cet été une nouvelle stratégie pour protéger et restaurer les forêts à l'horizon 2030. Réunis le 4 octobre dernier à Vienne, les représentants des propriétaires forestiers européens **ont souhaité des clarifications majeures de cette stratégie**, en se déclarant inquiets.

Enfin une association environnementaliste diffuse un cahier de propositions d'amendements relatifs à la forêt et la biodiversité, suggérant entre autres de "moderniser l'exonération de l'impôt sur la fortune immobilière pour favoriser **l'engagement des propriétaires forestiers vers une sylviculture plus écologique**".

Alors vous songerez peut-être comme Cyrano face à l'opportunisme de Christian "Voilà bien un sentiment soudain !".

Pour toutes ces démarches, dans tous ces événements, la forêt privée sera proactive et force de propositions. En tout cas, les forestiers feront preuve de pédagogie.

Il convient, plus entre nous, de **saluer l'élection d'Anne-Marie Bateau, Présidente du CRPF Auvergne Rhône Alpes à la présidence du Conseil d'Administration du CNPF** le 21 octobre 2021, après la démission d'Antoine d'AMECOURT qui reste par ailleurs président de Fransylva.

V. Ott - Président du CRPF Grand Est

Sommaire

- 3 Actualités régionales**
 - . Du nouveau pour les CBPS.
 - . Les Assises régionales des forêts et du bois du Grand Est les 26 et 27 novembre.
 - . Signaler ses dégâts : un devoir impérieux.
 - . La Moselle limite l'agrainage.
 - 5 Économie**
 - . Norske Skog se diversifie, le marché de trituration en évolution.
 - 6 Formation**
 - . Chalarose du frêne et filière peuplier à l'honneur.
 - 7 Technique**
 - . Faire évoluer la plantation de peupliers.
 - 8 Syndicat Ardennes**
 - . H. Billaudel, nouveau président du Syndicat.
 - 9 Union Régionale des Syndicats**
 - . L'Union Forestière Grand Est définit ses priorités.
 - 10 Parole à**
 - . Philippe Laden
 - 11 Arbre au vert**
 - . Milan royal et cigogne noire
 - 12 Plan de relance**
 - . Un 1^{er} bilan
- Dossier technique**
Cartographe sa forêt.

Merci encore à Philippe Laden pour sa contribution active à la conception de ce numéro.



Nouvelles dispositions légales pour le CBPS

Le code forestier avait programmé la fin du CBPS (Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles) à la fin de l'année 2021. Cette disparition aurait eu pour conséquence de compliquer l'accès pour de très nombreux propriétaires de petites forêts à un document de gestion durable et donc aux aides publiques (subventions pour la plantation, amélioration du foncier ainsi que certains dispositifs fiscaux).

Grâce à l'action des élus de la forêt privée, relayée par de très nombreux parlementaires qu'il convient de remercier, **le CBPS a été maintenu** à travers un article de la loi "résilience climat" du 22 août 2021.

Cependant, la loi dispose que **les CBPS devront, désormais, être obligatoirement assortis d'un tableau des coupes et travaux.**

En pratique, tous les CBPS déposés au CRPF depuis la parution de la loi doivent obligatoirement être dotés d'un tableau des coupes et travaux.

Pour les propriétaires qui auraient adhéré à un CBPS sans

tableau des coupes et travaux avant le 22 août 2021, **un délai de 2 ans a été mis en place pour permettre de déposer ce tableau complémentaire auprès du CRPF.** Passé ce délai, le CBPS ne vaudra plus garantie de gestion durable. Nous invitons donc tous ceux qui ont un CBPS sans tableau de coupe et travaux à adresser cette pièce complémentaire au CRPF au plus vite. Un modèle est disponible sur le site internet du CRPF (https://grandest.admn.portail.fpf.cnpf.fr/data/cbps_officiel.pdf).

C. Vitu - CRPF GE



Annoncées dans notre dernier numéro du mois de juin, **les Assises des Forêts et du Bois du Grand Est auront bien lieu en novembre prochain dans les Vosges** autour de la question centrale : "Quelles forêts en Grand Est en 2100 ?". Après un été consacré à la tenue d'ateliers de réflexion visant à faire émerger les points de vue et attentes des différentes parties prenantes, le temps est venu de restituer les expressions recueillies. Au programme de cette manifestation inédite dans notre région, organisée par l'interprofession FIBOIS Grand Est et l'association Des Hommes et des Arbres : une **1^{ère} journée (le 26/11)** de présentations et tables rondes sur le thème de la forêt et du bois, suivie d'une **2^{nde} journée (le 27/11)** sous forme d'ateliers de co-construction pour associer tous les participants à l'élaboration d'un projet partagé pour nos forêts de demain.

Les pré-inscriptions débutent mi-octobre via le site internet de Fibois Grand Est (<https://www.fibois-grandest.com/>). N'hésitez pas à participer pour partager votre vision de propriétaire forestier !



Crise sanitaire, où en est-on ?

L'année 2021 tranche par rapport aux 3 années de sécheresses successives que nous avons connues. Le printemps et cet été ont été particulièrement frais et très bien arrosés (l'été 2021 arrive en 6^e position des étés les plus arrosés depuis 1959). Ce sont les sols qui tirent profit des pluies, en affichant un indice d'humidité exceptionnel, avant un retour à la normale au cours du mois de septembre.

Malgré ces conditions météorologiques favorables et même s'il est trop tôt pour faire un bilan sanitaire, **la tendance des dépérissements continue malheureusement pour la plupart des essences.** Même si les attaques de scolytes sur épicéa sont moins fortes qu'en 2019 et 2020, les volumes de bois récoltés sont encore significatifs de l'ordre de 2 millions de m³. Les rougissements de **sapin pectiné** se poursuivent notamment sur versant sud. Les dépérissements sur le **hêtre** continuent et ceux identifiés les 2 années précédentes ont eu tendance à s'aggraver avec la présence (mais pas toujours) d'agents biotiques (scolyte, agrile...). **Les châtaignes** déjà fragilisées depuis plusieurs années sont par endroit (plateau lorrain essentiellement) devenues très dépérissantes, avec localement des mortalités d'arbres adultes. **Le charme** est également touché.

T. Bouchheid - CRPF GE

Hervé Richard a pris ses fonctions en tant que **directeur-adjoint du CRPF Grand Est** le 1^{er} septembre dernier. Il succède à Philippe Laden. Forestier de formation, il a tout d'abord exercé des missions de terrain en Directions Départementales de la Manche et de la Moselle ainsi qu'en DRAAF Lorraine. Après une parenthèse non forestière qui l'a conduit à exercer dans des domaines aussi divers que la police de l'eau, les installations classées pour l'environnement, les industries agro-alimentaires ou les risques naturels, **son parcours professionnel l'a ramené vers la forêt en 2016.** Après 5 ans au service régional de la forêt et du bois, il a donc opté pour notre établissement. Nous lui souhaitons le meilleur dans ses nouvelles fonctions.



Actualités régionales

La Moselle restreint fortement l'agrainage, en donnant la main aux propriétaires...

Le Préfet de Moselle vient de signer la 3^{ème} génération du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC). Ce schéma règlemente entre autre la pratique de l'agrainage.

Au préalable, il faut signaler que **l'agrainage fixe à l'aide d'un agrainoir automatique est totalement interdit.**

Par ailleurs, le texte distingue **l'agrainage de dissuasion** réalisé de manière linéaire dans le but de retenir les sangliers pendant la période de dégâts aux cultures agricoles (d'avril à septembre pour la plupart des cultures) et d'autre part **l'appâtage de prélèvement**, distribuant de petites quantités de maïs de manière fixe pour attirer les animaux à proximité d'un mirador, et ainsi faciliter la régulation de l'espèce.

Contrairement aux autres départements du Grand Est, la Moselle se distingue en interdisant totalement l'agrainage de dissuasion dans tous les massifs montagneux (Pays de Bitche-Vosges du Nord et dans le Donon, soit 28 communes) à partir du 1^{er} avril 2022.

Agtrainage de dissuasion (hors zone de montagne) **et appâtage**



de prélèvement sont très encadrés (par exemple, pour l'appâtage de prélèvement, un seul poste est autorisé pour 100 ha chassé, avec un tonnelet de 5 litres à remplir au maximum 3 fois/semaine). Dans les 2 cas, **ils nécessitent la signature d'une convention** entre le propriétaire et le chasseur, convention qui devra être communiquée à la Fédération des Chasseurs.

Tout dérapage sera sanctionné par une interdiction totale d'agrainage pouvant courir jusqu'à la fin de la durée d'application du schéma (2027). Pour plus d'information, voir sur le site internet du CRPF Grand Est ([onglet Gérer sa forêt/Chasse équilibre forêt gibier/Modalité d'agrainage en forêt](#)).

Signaler ses dégâts de gibier : un devoir impérieux...

Ça y est, elle est ouverte depuis le 9 juillet 2021. Elle est encore en phase de test, elle n'est donc pas parfaite. Certains ne la trouveront pas assez conviviale, mais une chose est sûre, nous tous (propriétaires, gestionnaires, conseillers forestiers...) devons sortir de la fatalité et agir. Comment ? **En signalant tous les dégâts de gibier, idéalement sur la toute nouvelle plateforme forêt-gibier du Grand Est...** ou alors en téléphonant au CRPF au 03.87.31.18.42 qui vous enverra une version papier de la déclaration à nous retourner. Nous répondrons également à vos questions, comme le devenir de ces fiches par exemple.

La plateforme, située sur le site de l'espace collaboratif de l'IGN, est accessible à l'adresse <https://espace-collaboratif.ign.fr> Un tutoriel existe pour vous guider pas à pas (<https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Ouverture-de-la-plateforme-foret> [descendre en bas de page et cliquer sur Tutoriel n°1]).

Vous devrez créer un compte, étape incontournable et préalable à toute déclaration... Ensuite vous serez invité à renseigner le lieu du dégât par simple clic sur une carte, puis s'ouvrira un volet déroulant vous demandant de préciser le type de peuplement et le mode de renouvellement (plantation ou régénération naturelle), les essences touchées, la surface, l'âge... autant de renseignements simples mais qu'il vaut mieux avoir sous la main avant de se connecter...

Les propriétaires n'ont pas à réaliser d'inventaire, une simple estimation "à dire d'expert" suffit : c'est aux agents du CRPF de quantifier les dégâts que vous signalerez et de les valider. Mais, pour la crédibilité de tous, **vos signalements doivent porter sur des dégâts significatifs** (c'est-à-dire touchant au moins 10 ou 15 % de l'ensemble des arbres du peuplement concerné). L'idéal est de remplir ces déclarations en présence des chasseurs, cela évitera bien des contestations ultérieures.

Et vous avez une autre solution, contactez votre gestionnaire (expert forestier, coopérative, technicien indépendant) : il est habilité à estimer les dégâts et à les télé-déclarer sur la plateforme.

P. Ancel - CRPF GE

Jean-Pierre Renaud, Directeur Régional de l'ONF passe la main

Il est remplacé par Christophe Fotré, précédemment Directeur de la DDT du Bas-Rhin. Vosgien d'origine, Jean-Pierre Renaud a pris ses fonctions dans l'Est de la France en 1996 à Colmar après être passé notamment par le CEMAGREF de Grenoble et la DDAF de Nîmes. Directeur régional successivement en Franche-Comté puis en Lorraine et en Alsace, il est à la tête de l'ONF Grand Est depuis 2017 où il a su fédérer ses équipes malgré un contexte social compliqué. Il a soutenu de nombreuses démarches et travaux en commun avec la Forêt Privée, en particulier dans la problématique de l'équilibre forêt-gibier, ou encore dans celle des changements climatiques. Nous lui souhaitons une bonne et active retraite !



Roméo Rieder, nouveau responsable de l'agence Lorraine de F&BE

Après avoir travaillé plusieurs années dans le monde de la chasse en Meurthe et Moselle, il a rejoint F&BE cet été. Il remplace Julien Petit, qui développe l'activité gestion patrimoniale au sein de la coopérative. Roméo est basé à Épinal et supervise également le bureau de Sarrebourg.



Norske Skog : une page se tourne

Fin mars 2023, la papeterie Norske Skog installée à Golbey près d'Épinal arrêtera son approvisionnement en résineux blancs (sapin et épicéa), bois ronds issus de forêt ou plaquettes de scierie, au profit de papier et cartons recyclés. Mais les forestiers ne devraient pas en pâtir, des débouchés de substitution se mettent en place.

L'affaire est sérieuse : **Norske Skog se diversifie** en produisant désormais papier journal et carton, **uniquement avec des fibres recyclées**. La consommation de papier journal baisse inexorablement depuis près de 10 ans (il en est de même pour le papier publicitaire), et cette décision était inéluctable. En conséquence, à partir de fin mars 2023, elle n'aura plus besoin des 500 000 tonnes de bois -200 000 tonnes de bois ronds et 300 000 tonnes de plaquettes provenant des chutes de sciages- qu'elle consomme aujourd'hui annuellement. Les papeteries de Golbey et de Strasbourg (UPM Stracel) sont entrées en fonctionnement fin 80/début 90 : ces 2 usines sont indissociables de la pratique des éclaircies, **en permettant un réel débouché aux bois de petite dimension d'épicéa et sapin** (on utilisait alors le mot "raperie").

Que n'a-t-on pas dit à l'époque, sur le fait que les forêts ne pourraient fournir les volumes nécessaires et seraient dévastées ! Les débouchés de substitution seront multiples, dans différents sites des Vosges :

- **l'usine Pavatex**, située sur le même site que Norske Skog. Elle fabrique un matériau isolant en bois (laine de bois), isolant écologique par excellence, dont la demande est en forte croissance. Au côté de la ligne de production actuelle, une 2^{ème} ligne est en train de voir le jour, suivie probablement d'une 3^{ème} : au total les besoins passeraient de 120 000 tonnes à 300 000 tonnes.
- divers projets de **fabrication de pellets** (ou granulés de bois), avec là encore une demande en forte croissance. Ces projets sont à différents stades ; le plus avancé est celui mené par la scierie Germain-Mouge-

not, dans la haute vallée de la Moselle, qui devrait démarrer au cours du 1^{er} trimestre 2022.

- la construction d'une **scierie de résineux de petit diamètre**, construction décidée semble-t-il. Les 3/4 des bois ronds utilisés actuellement par Norske Skog seraient compatibles avec le cahier des charges pour être sciés dans cette nouvelle unité. Il faut également citer les fabricants de panneaux (Egger à Rambervilliers, CFP et CF2P en Haute-Saône) : même s'ils utilisent des bois ronds plus diversifiés en essences et en qualités, les productions sont globalement à la hausse, avec une demande en bois qui suivra la même pente.

On peut ainsi prévoir à court terme un grand "chamboule-tout" dans les destinations des plaquettes de scierie, des sciures, des bois ronds issus des éclaircies. En tout cas, **la séparation des marchés entre trituration résineuse blanche et rouge (1) devrait disparaître très opportunément**.

Michel Kuhn, responsable de l'approvisionnement de Norske Skog se veut très optimiste pour les propriétaires forestiers : "avec le scolyte, ils ont des raisons d'être désenchantés ; mais avec les investissements en cours dans tous les domaines, construction, isolation, chauffage, **les besoins en bois augmenteront inéluctablement**".

CRPF Grand Est



Photo : Norske Skog

Bois d'industrie résineux blanc pour la papeterie.

(1) En rappel, résineux blanc = sapin, épicéa - résineux rouge = douglas, mélèze, pins.

La scierie du Grand Clos investit

Située à Euville près de Commercy dans la Meuse, la scierie du Grand Clos a une politique d'investissements importante (12 millions € depuis 10 ans) : chaudière, pré-séchoir, délignieuse et en prévision station d'arrosage, et un nouveau parc à grumes avec centre de tri des sciages après séchage. La scierie du Grand Clos est spécialisée dans le chêne ; elle traite aujourd'hui 17 à 18 000m³ de grumes, avec un objectif de 25 à 30 000 m³ à court terme.



Au programme des réunions en Alsace : la chalarose du frêne

Après 5 années de travail interdisciplinaire, le projet Chalfrax, piloté par le CNPF, s'est achevé avec la publication en avril 2021 d'un guide de gestion intitulé "Le Frêne face à la chalarose" (Éditions CNPF-IDF, voir aussi Forêts Privées du Grand Est n°10 d'octobre 2020). Lors de 2 réunions forestières animées par le CRPF et la Chambre d'Agriculture d'Alsace, l'une à Folsensbourg (68), l'autre à Baldenheim (67), 80 propriétaires ont été formés à la reconnaissance des symptômes de la chalarose en s'appuyant sur les résultats du projet Chalfrax.

L'accent a été mis sur l'importance d'une gestion différenciée des frênaies malades. Ainsi, si les jeunes frênes atteints par la chalarose dépérissent souvent rapidement, **l'état sanitaire des sujets plus âgés se dégrade moins vite**, laissant ainsi au forestier plus de temps pour agir. **La présence d'une nécrose au collet** est un symptôme important à observer, celle-ci étant le 1^{er} facteur de mortalité au-delà du stade perchis.

Adapter la gestion en fonction du diagnostic

À l'aide de différentes clés, le guide permet aux propriétaires de porter un diagnostic sur le degré d'atteinte de leurs frênes et de l'urgence de les récolter ; **des itinéraires de gestion différenciés peuvent être proposés** pour les frênaies malades. À Baldenheim, 2 cas de figures ont été présentés aux participants :

- une jeune frênaie pure, complètement chalarosée, où la



"Le frêne face à la chalarose"
Éditions CNPF-IDF.

récolte était la seule issue. Le propriétaire a choisi de reconstituer sa parcelle avec une plantation de chênes sessiles et pédonculés, complétée par le recru naturel.

- une frênaie mélangée dans laquelle le frêne était accompagné d'érable sycomore, de noyer,... Seuls les frênes les plus atteints ont été prélevés, ne remettant pas en cause la pérennité du peuplement.

La gestion des frênaies chalarosées ne passe donc pas forcément par une récolte complète du peuplement et une reconstitution par plantation : une dizaine d'itinéraires de gestion est décrite dans le guide du programme Chalfrax, afin de présenter la diversité des solutions possibles, à adapter au cas par cas.

M. Baumeister - CRPF GE

Réunions dans la Marne et en Alsace : redynamisation de la filière Peuplier

Dans le cadre du programme "Peuplier régional" soutenu financièrement par l'État et la Région, le CRPF Grand Est a organisé 2 réunions de vulgarisation "Rencontrons-nous". Environ 40 populteurs et gestionnaires ont ainsi participé à ces 2 demies journées d'informations forestières qui se sont tenues respectivement les 4 et 11 juin derniers à Saint-Just-Sauvage et à Muizon dans la Marne.

Léo Violette, technicien de secteur ouest-Marne et Jules Duguet, technicien peuplier ont pu, au sein de visites de peupleraies, **présenter les principales techniques popultures** permettant la réussite d'une plantation. **Les aspects sanitaires ont été également largement**

abordés. Une réunion, sur le même thème, organisée par le CRPF et co-animée par Cosylval et la Chambre d'Agriculture a réuni une vingtaine de personnes à Kurtzenhouse (67) le 9 juillet 2021.

Grâce à une demande de bois de peuplier croissante et à l'installation de nouvelles industries de transformation dans la région, **la filière**



Photo : H. Michaut - Fibois GE

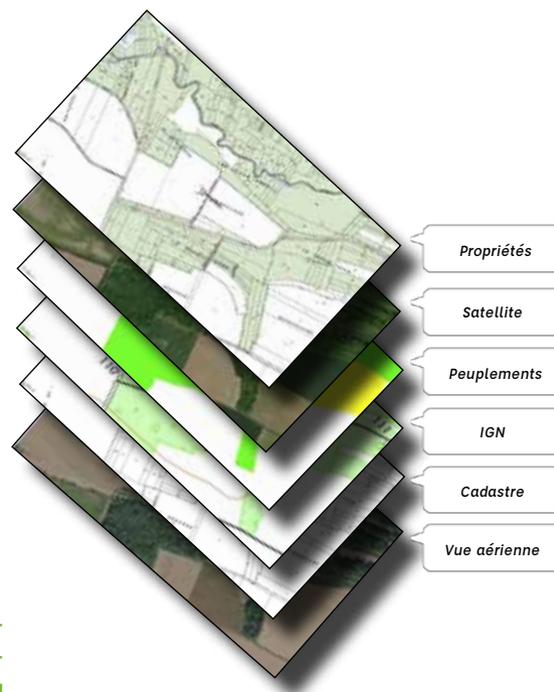
Réunion à St-Just-Sauvage le 11 juin 2021

populture régionale connaît un nouvel élan. Ces réunions et d'autres initiatives ont pour objectif d'accompagner cette nouvelle dynamique. On peut rappeler pour exemples, et **grâce au soutien financier de la Région Grand Est, l'existence de 2 dispositifs d'aides aux populteurs**, l'un incitatif au reboisement intitulé "la charte Merci le peuplier" et l'autre visant la production de bois de qualité "l'aide à l'élagage". Depuis, environ 180 propriétaires ont pu ainsi être aidés. 440 ha de peupleraies ont ainsi été renouvelées et environ 130 ha élagués. En parallèle, le technicien peuplier a déjà effectué 250 visites diagnostic (750 ha) pour orienter les populteurs. **Le choix des cultivars de peupliers est le thème le plus souvent abordé, mais également les itinéraires techniques.**

J. Duguet - CRPF GE

Pour plus de renseignements, notre technicien peuplier est joignable au 06.98.54.61.23 ou jules.duguet@cnpf.fr

CARTOGRAPHIER SA FORÊT : les outils numériques à la disposition des forestiers



Situer sa forêt, délimiter sa parcelle, connaître sa surface et celle des peuplements qui la composent, déterminer si elle est concernée par une réglementation spécifique... la cartographie est un préalable indispensable à la gestion forestière. Nombreux sont les propriétaires intimidés par cette étape, il est vrai un peu technique. Pourtant, pas besoin d'être un géomètre expert pour répondre à la plupart des questions que se posent les forestiers. Il existe aujourd'hui de nombreux sites internet et applications mobiles permettant de faciliter la cartographie de ses forêts. Encore faut-il s'y retrouver.

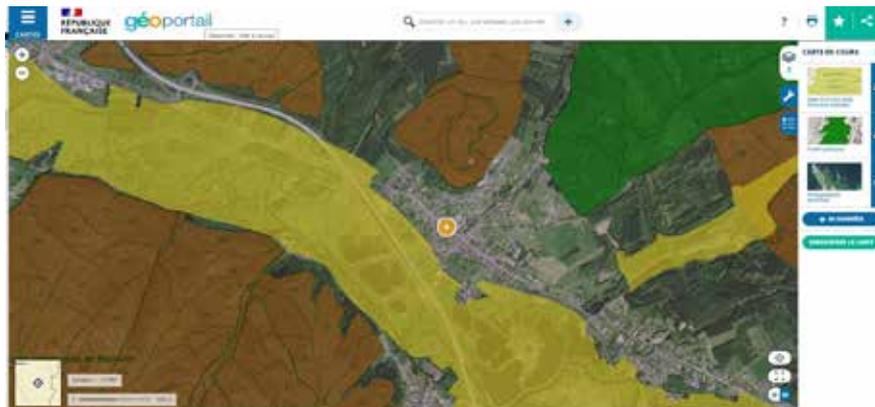
Situer sa forêt sur différents fonds de carte : les sites utiles à la gestion

geoportail.gouv.fr : **un outil complet et facile d'accès**

Mis en œuvre par l'IGN, le portail national de la connaissance du territoire permet de repérer une commune, un lieu-dit, ou une parcelle cadastrale sur un large éventail de fonds de cartes, allant de la carte IGN classique aux photographies aériennes récentes, en passant par le plan cadastral. Y figurent également des données plus spécifiques aux thématiques forestières, comme la délimitation des forêts publiques ou la carte des peuplements forestiers. Enfin, on y trouve la localisation de certains types d'espaces protégés, comme les sites Natura 2000, au sein desquels des réglementations des activités

sylvicoles peuvent s'appliquer. Le géoportail dispose aussi d'outils de dessins relativement simple d'utilisation permettant d'annoter les fonds de carte et d'y superposer des croquis personnalisés en traçant des contours. L'utilisateur peut enfin facilement afficher des coordonnées, mesurer des dis-

tances, estimer des surfaces et créer des profils altimétriques en quelques clics. L'accès au site est gratuit, de même que l'inscription. Cette dernière n'est pas obligatoire, mais permet d'enregistrer cartes et croquis pour y revenir plus tard, ou d'importer des relevés enregistrés sur le terrain.



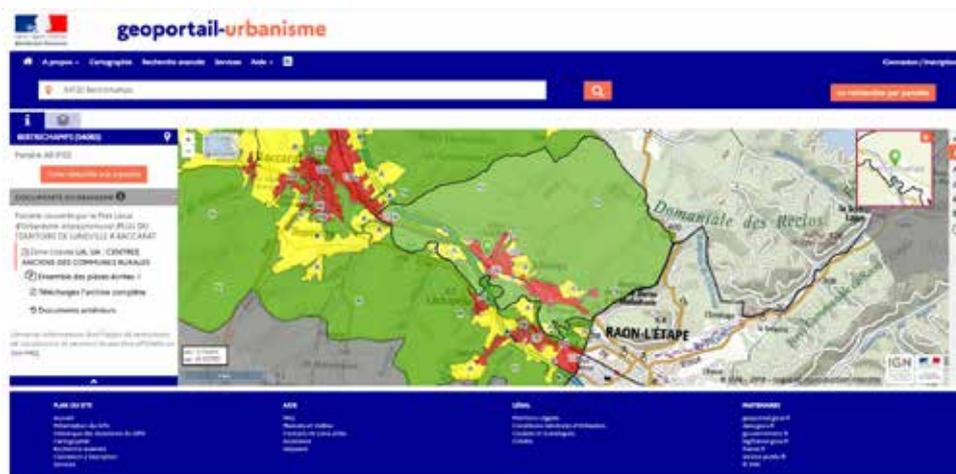
Forêt communale, domaniale et zone spéciale de conservation autour de Bertrichamps, affichées sur le géoportail.

Le géoportail de l'urbanisme : pour en savoir plus sur les documents d'urbanisme qui concernent votre commune

Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), Plans d'Occupation des Sols (POS), Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)...il n'est pas toujours aisé de s'y retrouver dans les différents documents d'urbanismes ! Pourtant, ils mettent en œuvre des zonages règlementaires pouvant impacter la gestion forestière. Par exemple, beaucoup de communes ont défini des Espaces Boisés Classés au sein desquels certaines coupes doivent faire l'objet d'une

déclaration préalable en mairie. Pour consulter les documents d'urbanismes et pour déterminer facilement si votre parcelle est incluse dans un zonage particulier, vous

pouvez consulter le géoportail de l'urbanisme geoportail-urbanisme.gouv.fr, une plateforme nationale mise en ligne pour la première fois en 2016.



Recherche d'une parcelle sur le géoportail de l'urbanisme

Des outils pour vous appuyer dans vos démarches foncières

Savoir quelles parcelles forestières ont été vendues sur votre territoire et surtout à quel prix ? C'est maintenant possible grâce au décret sur la transparence des marchés fonciers et immobiliers ; dans ce cadre, le gouvernement propose un portail des valeurs foncières. Autre nouveauté, vous pouvez aussi savoir si un géomètre-expert est intervenu sur une parcelle cadastrale grâce à l'application Géofoncier.

Portail : Demande de Valeur Foncière (DVF)

Ce portail cartographique vous permet de visualiser les données DVF correspondant aux mutations à titre onéreux réalisées les 5 dernières années. Le jeu de don-

nées est publié et produit par la Direction Générale des Finances Publiques en se basant sur les actes notariés et les informations cadastrales ; ce dernier fait l'objet d'une mise à jour semestrielle, en avril et en octobre. Attention pour l'ancienne Alsace-Moselle les données sont dans le Livre Foncier (droit local) et ne sont actuellement pas ouvertes. Pour utiliser l'outil, il vous suffit de cliquer sur un

département, puis sur une commune, puis sur une section cadastrale. Les parcelles cadastrales concernées par au moins une mutation s'affichent en bleu, en cliquant sur celles-ci vous obtiendrez les informations suivantes : prix net vendeur, type de transaction (vente/échange), date, lieu-dit, surface et nature de culture. Lorsqu'une parcelle cadastrale est sélectionnée, elle s'affiche en rose ; pour la vente d'un lot, toutes les parcelles vont se sélectionner et l'information concernera le lot complet.

À retrouver ici : <https://app.dvf.etalab.gouv.fr/>



Cadastre.gouv.fr

Pour rappel, cadastre.gouv est le service officiel de consultation du plan cadastral. Il vous permet de rechercher, consulter et commander des feuilles de plan. Mais aussi, d'éditer et imprimer des extraits de plan qui représentent des documents administratifs. **À retrouver ici** : www.cadastre.gouv.fr

Et sur le terrain ?

De nombreuses applications, de complexité variable, permettent, une fois installées sur un smartphone ou une tablette, de visualiser sa position sur différents fonds de carte. Nous citerons ici 3 applications développées par l'IGN.

1. Géoportail

Gratuite, elle est parfaite pour les débutants. Elle permet de vous positionner en temps réel sur les fonds de cartes basiques : carte IGN, plan cadastral et photos aériennes.

2. IPhigénie

Plus complexe mais plus complète, elle vous permettra non seulement de vous repérer sur des fonds de cartes plus nombreux, mais aussi de rechercher des références cadastrales, d'enregistrer traces et repères sur le terrain, de naviguer jusqu'à un point, d'exporter les relevés sur votre ordinateur. Le prix d'une licence de base est de 14,99 €/an, il faut y ajouter 5,99 € pour la licence Amax qui permet d'enregistrer traces et repères. Une licence peut être partagée sur 5 appareils différents.

3. Géofoncier

C'est l'application mobile du foncier, initiée par l'Ordre des géomètres-experts. Elle vous permet de vous géolocaliser automatiquement et de consulter les informations utiles du foncier sur le terrain.

En une tape, vous saurez si un géomètre-expert est déjà intervenu, si une division ou une transaction immobilière a été réalisée. Vous pourrez également consulter le zonage du PLU et des documents cadastraux (ex. Croquis d'Arpentage).

Toutes les applications citées sont à télécharger sur Google Play et l'App Store.

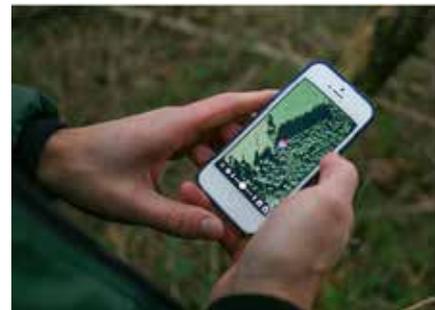
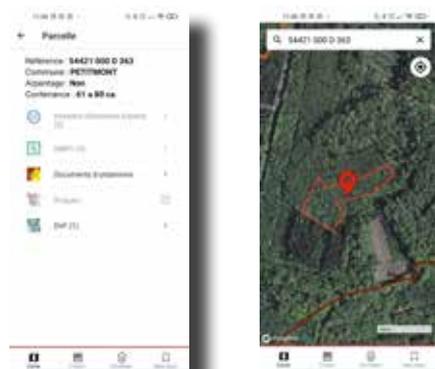


Photo : J.-L. Rioual © CNPF



Télétransmission du PSG

Depuis ce début d'année, un nouveau module est disponible sur le site "La Forêt rouge" dans le service "Démarches en ligne" : *Déposer votre PSG*. 13 étapes-clés : ce module permet, après avoir ouvert un compte sur La Forêt rouge, de saisir en ligne son Plan Simple de Gestion (PSG) et de le faire parvenir au CRPF par voie numérisée. Il se présente sous la forme d'un formulaire en 13 étapes prenant en compte l'ensemble des éléments règlementaires, obligatoires et nécessaires à la bonne rédaction d'un PSG. Grâce à des interfaces cartographiques intuitives, la saisie des peuplements forestiers est optimisée. Les différentes étapes du formulaire permettent une rédaction pas à pas ; il n'y a pas besoin de se précipiter puisque chaque étape, une fois validée, est sauvegardée. Il est donc possible de saisir son PSG en plusieurs temps, à son rythme, avec des sauvegardes régulières et automatiques. À la fin de la saisie du Plan Simple de Gestion, le propriétaire forestier peut soumettre le document à son CRPF en cliquant sur un unique bouton. Attention, cette manipulation vaut pour signature et constitue le début de la procédure d'instruction du PSG. Par la suite, le processus d'instruction reste similaire à celui du format papier traditionnel.

La forêt bouge : un outil forestier créé par les forestiers

Les outils numériques se développent de plus en plus et sont devenus facilement accessibles à tout utilisateur. La forêt suit cette tendance depuis maintenant quelques années. Même si Géoportail et Cadastre.gouv rendent des services précieux aux propriétaires forestiers, ils n'en sont pas pour autant des outils optimisés pour la gestion forestière.

Depuis 2018, la plate-forme de services "La forêt bouge" s'adresse aux propriétaires forestiers privés. Piloté par le Centre national de la propriété forestière (CNPF) et financé par le ministère de l'Agriculture et l'Ademe, la plate-forme "La forêt bouge" accompagne les propriétaires forestiers privés dans la gestion de leurs parcelles. Plus largement, le site s'adresse également à la filière forêt-bois qui est amenée à participer au développement des territoires.

"La forêt bouge" propose un certain nombre de fonctionnalités qui vont guider les propriétaires privés pour :

- ◆ localiser leur parcelle avec une cartographie ;
- ◆ décrire les peuplements forestiers, identifier les enjeux environnementaux ;
- ◆ programmer les coupes et travaux dans leur forêt. Il est également possible de consulter un annuaire de professionnel en liaison avec le massif forestier concerné ;
- ◆ consulter les réglementations en vigueur.

Cette plate-forme est entièrement gratuite et accessible à tous. Une brochure expliquant rapidement les fonctionnalités et leurs fonctionnements est consultable sur le lien suivant : https://bourgognefranchecomte.cnpf.fr/data/la_foret_bouge_1.pdf

Des formations seront à nouveau programmées en 2022 pour appréhender ces nouveaux outils.

C. Vauchelet - J. Boiffin - J.B. Wokan
(CRPF GE)

Pour créer votre forêt



Exemple de carte de peuplement réalisée sur la forêt bouge

PEUPEMENTS	PEUPEMENT	ESSENCE	TYPE	SURFACE	LÉGENDE
Forêt de Prêles à S&M	Forêt régulière	Prêles communes	Forêt	2 2077 ha	Forêt de Prêles à S&M
Forêt de S&M	Forêt régulière	Essence commune	Forêt	7 135 ha	Forêt de S&M
Forêt de S&M	Forêt régulière	S&M	Forêt	8 834 ha	Forêt régulière (S&M)
MPT Forêt à S&M	Mélange Forêt Tallis	Chêne pédonculé ou sessile	Forêt	6 194 ha	MPT Forêt à S&M



Technique

Plantation de peupliers : vers une alternative au désherbage chimique

Lors de la plantation de peupliers, un désherbage chimique est généralement pratiqué, au pied du plançon, pour limiter la concurrence herbacée et favoriser ainsi sa reprise. Mais l'usage de produits phytosanitaires est de plus en plus réglementé, et les propriétaires forestiers sont soucieux de continuer à produire du bois de qualité, tout en préservant les milieux alluviaux, zones de prédilection du peuplier. Des alternatives sont ainsi testées parmi lesquelles un outil combiné, "Culti-Forest" : une démonstration a été réalisée le 21 mai dernier, dans la Marne.

Une vingtaine de propriétaires forestiers, pépiniéristes, gestionnaires, élus et acteurs de l'environnement se sont réunis dans une jeune peupleraie mise en place en mars 2021 à Athis (51). Cette démonstration de l'outil Culti-Forest, développé par Claude Becker, a été organisée par le Centre Régional de la Propriété Forestière Grand Est, avec la précieuse collaboration de la commune d'Athis.

L'outil combiné sur une pelle mécanique permet en un passage **le sarclage, l'ameublissement du sol et l'installation du plant de peuplier**. L'objectif recherché est d'optimiser la plantation mais aussi d'assurer la bonne reprise des plants. Il s'agit de favoriser l'alimentation en eau des jeunes sujets en limitant localement la concurrence de la végétation herbacée. **Ces nouvelles tech-**

niques alternatives au désherbage chimique sont en cours de développement.

Sur une surface d'environ 4 m², au futur emplacement du plançon, le peigne désherbeur du Culti-Forest élimine la végétation et une partie des graines enfouies dans les 1^{ers} centimètres du sol.

Dans un 2nd temps, le système de griffes, sorte de gros croc de jardinier, décompacte le sol sans le détruire sur environ 50 cm de profondeur. Cette 2^{ème} opération permet l'aération du sol et facilite l'infiltration des eaux de pluie : "Un bon binage vaut deux arrosages" !

Cette phase de travaux est normalement réalisée préalablement et combinée à la plantation. Cependant, comme pour la jeune peupleraie d'Athis, elle peut intervenir une fois les plants installés. Elle est alors plus déli-



Photo : H. Michaut - Fibois GE

cate à mettre en œuvre du fait de la présence du plant. Dans le cas présent, son coût unitaire est de 3 € HT soit environ 600 €/ha. Profitant de cette démonstration, une zone non travaillée a été conservée **pour pouvoir mesurer l'efficacité de la technique mise en œuvre et le gain sur la production de la peupleraie.**

Le Culti-Forest dispose également d'un pieu métallique d'1,20 m minimum pour réaliser le trou d'installation du plançon. Une bague de tassement vient resserrer la terre autour de ce dernier, évitant ainsi les poches d'air qui empêcheraient la bonne formation des racines. Le tassement du sol au pied du plançon, opération manuelle éprouvante en temps normal, est mécanisé, assurant une bonne stabilité au plant fraîchement installé.

Le coût de la plantation d'une peupleraie, combinant simultanément les différentes phases décrites dans cet article, peut être estimé à 10 €/plant HT, soit environ 2 000 €/ha. Ce tarif s'entend fourniture des plants et protections contre le chevreuil compris.

Vidéo de démonstration disponible en suivant ce lien : https://youtu.be/R-_V9lrLcHg

S. Barets (CRPF GE)
et H. Michaut (Fibois GE)



Photo : H. Michaut - Fibois GE



Parole au Syndicat des Ardennes

Elu récemment à la présidence de Fransylva Ardennes, cette tribune dans le numéro 13 de Forêts Privées du Grand Est me donne l'opportunité de me présenter et de faire un point sur l'actualité forestière dans le département.

Photo : T. Glay © CNPF

Je voudrais en 1^{er} lieu adresser **un salut amical et reconnaissant à mon prédécesseur, Hubert Balsan**, en le remerciant chaleureusement au nom du conseil d'administration et de l'ensemble des adhérents pour son engagement au service de la forêt privée ardennaise. Je prends sa suite, modestement, mais avec conviction et détermination.

Marié et père de 5 enfants, **je suis devenu propriétaire forestier dans les Ardennes il y a 20 ans** et je suis membre du conseil d'administration de Fransylva Ardennes depuis plusieurs années. J'ai effectué une carrière d'officier dans l'armée de terre, essentiellement au sein de la Légion étrangère avant de rejoindre en 2008 la direction de la sûreté du groupe Total. Étant aujourd'hui plus disponible, je suis prêt, alors que l'on constate une montée en puissance des enjeux forestiers, à m'investir pleinement au service des propriétaires de la forêt privée du département. Les Ardennes possèdent environ 150 000 ha de forêt, dont 77 000 de forêt privée. Fransylva Ardennes compte près de 600 adhérents pour une surface forestière de 18 500 ha, soit 25 % de la surface de forêt privée du département.



Henry Billaudel - Président Fransylva 08

La forêt ardennaise se caractérise par la grande diversité de ses essences. Toutefois, les scolytes et la chalarose ont imposé depuis plusieurs années des actions fortes en termes de coupe et de plantation et une surveillance accrue de son état de santé général.

Les 4 axes d'effort que nous envisageons pour l'année à venir sont les suivants :

- ◆ Augmenter le nombre d'adhérents en privilégiant la proximité et en intensifiant la communication ;
- ◆ Développer du lien avec les citoyens, les établissements scolaires, les élus locaux, les associations, les journalistes afin de mieux faire connaître le rôle de la forêt privée et les

bienfaits d'une gestion à la fois économique et durable ;

- ◆ Maintenir la vigilance sur le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique en participant activement aux commissions de chasse, en incitant les propriétaires à agir sur les niveaux d'attribution et à signaler les dégâts ;
- ◆ Aider les propriétaires qui le souhaitent à une réappropriation de leurs bois "délaissés".

Je tiens également ici à souligner **les excellentes relations que Fransylva entretient depuis de nombreuses années avec le CRPF et la COFA**, qui offrent une expertise reconnue et appréciée ainsi qu'une assistance de grande qualité.

Pour conclure cette brève présentation, je me permets de reprendre cette très belle phrase, extraite d'un texte de l'écrivain J.-M. G. Le Clézio intitulé Voyages au pays des arbres :

"Les gens qui ne savent pas apprivoiser les arbres disent que les forêts sont silencieuses. Mais dès que tu siffles, et que tu siffles bien, comme un oiseau, tu commences à entendre le bruit que font les arbres".

H. Billaudel
Président Fransylva Ardennes



Parole à l'Union Forestière Grand Est

Unité et représentation de la Forêt privée du Grand Est

L'Union Forestière du Grand Est Fransylva réunit les représentants des propriétaires forestiers privés (syndicats départementaux Fransylva) et les organismes économiques de la forêt privée. Pour mieux répondre à la diversité des forêts du Grand Est, une représentation de l'Alsace, de la Lorraine et de la Champagne-Ardenne composent le bureau avec comme Présidente, élue en juillet dernier, Anne Dunoyer (Haute-Marne), entourée de Roger Perrin (Vosges), Didier Daclin (Moselle) et Vincent Ott (Alsace). Anne Dunoyer prend la suite de Patrice Bonhomme qui aura été président depuis la création de la grande région.

Photo : S. Gaudin © CNPF

La forêt est une formidable opportunité

pour notre pays : havre de biodiversité, capteur de carbone, filtreur d'eau... mais nous ne pouvons dans le même temps qu'observer sa fragilité face aux crises sanitaires, au réchauffement climatique et à l'impact du gibier trop abondant. L'UFGE Fransylva a pour mission d'accompagner la forêt privée, **de la représenter et de la défendre** (Et nombreux sont les lobbies qui souhaiteraient se passer de l'avis des propriétaires pour décider de l'avenir des forêts privées, voir à ce propos l'éditorial de V. Ott).

Nous avons défini nos 1^{ères} priorités : informer et former les forestiers, travailler avec l'ensemble de la filière pour assurer la cohérence et l'implication de tous dans un marché mondial difficile, communiquer sur les réalités de terrain avec les élus, engager des actions de pédagogie auprès du grand public.

La biodiversité au cœur des métiers du forestier

La forêt est le principal réservoir terrestre de la biodiversité, le forestier travaille depuis des années avec l'idée **de produire du bois en maintenant cette diversité du vivant**. La sylviculture que nous pratiquons est adaptée à chaque contexte et reste attachée aux documents de gestion durable. Cependant, ces pratiques font parfois l'objet de vives critiques relayées dans les médias sans que ne soit donnée la parole aux sylviculteurs. C'est pourquoi, Antoine d'Amécourt, Président de Fransylva national, et Anne Dunoyer, Présidente de l'UFGE Fransylva **ont demandé à être reçus par Madame Béran-gère Abba, Secrétaire d'État à la Biodiversité**. L'objet de la réunion était de rappeler que la gestion forestière prend en compte un écosystème dans

Photo : Damien Carles / Terra



A. d'Amécourt, B. Abba et A. Dunoyer

son ensemble qui justifie la nécessité d'accompagner la forêt par différents travaux indispensables au renouvellement forestier et de s'inquiéter sur les difficultés rencontrées par les crises sanitaires et le réchauffement climatique amplifiées le plus souvent par l'impact du gibier sur le milieu quand l'équilibre sylvo-cynégétique est rompu. **Ce fût aussi l'occasion d'insister sur le fait que si la forêt est d'intérêt général la forêt privée reste un bien privé.**

Devenir acteur de l'équilibre sylvo-cynégétique

Une forêt quel que soit son mode de gestion ne peut se renouveler qu'à l'état d'équilibre sylvo-cynégétique. Les représentants chasse Fransylva et CRPF ont fait entendre la voix des forestiers. Sensibilisés par ces actions et avec les nouveaux outils à notre disposition, politiques, préfectures, DDT attendent maintenant que soit quantifiée et cartographiée l'ampleur du déséquilibre.

Nous avons besoin aujourd'hui de la mobilisation des propriétaires, coopératives et experts forestiers. Il faut utiliser **la fiche de signalement** de dégâts et renseigner la plate-forme, passage obligé si après avoir été entendus nous voulons obtenir les résultats attendus (voir les modalités pratiques page 4).

A. Dunoyer - Présidente UFGE Fransylva

Franck Menonville président de la toute nouvelle Union Régionale des Communes Forestières Grand Est.

Agriculteur dans le sud meusien, ancien président de la SAFER Lorraine, F. Menonville est sénateur de la Meuse depuis 2017. Très investi dans les dossiers liés à la ruralité, il a toujours été à l'écoute des forestiers privés.



Philippe Laden : retour sur plus de 40 ans au service de la forêt privée

Notre Directeur-adjoint, Philippe Laden a quitté ses fonctions il y a déjà 1 an. Arrivé au CRPF de Lorraine-Alsace en 1980, peu de personnes connaissent comme lui les propriétaires, leurs motivations... nous souhaitons lui donner la parole pour un regard prospectif "sans prétention", insiste-t-il lui-même.



Photo : M-F. Grillot © CNPF GE

Question traditionnelle, quel bilan après 40 ans à ce poste d'observation ?

En 40 ans, les cours du bois ont plutôt régressé, les coûts de renouvellement des forêts ont explosé, le dérèglement climatique est passé de menace à réalité. Et pourtant dans le même temps, la gestion durable, en particulier au travers des plans simples de gestion (PSG), est devenue la règle, la récolte de bois est stable ou en progression, la biodiversité est beaucoup plus qu'auparavant prise en compte !

Ainsi, les propriétaires -en fait ceux ayant une surface un peu significative- n'ont pas "décroché", cela illustre la relation particulière propriétaire/propriété, **avec un peu de rationnel et beaucoup d'affect** ; ils se sont plus qu'auparavant appuyés sur des gestionnaires professionnels qui se sont eux-mêmes professionnalisés. Le CRPF a assuré une veille et un dialogue constructif pour freiner certains, et pousser d'autres, et les résultats sont là : **en 1975/1980, personne n'aurait misé un kopeck sur la mise en place effective des PSG.** Outre les PSG, je suis très fier de ce que collectivement nous avons fait au sein des CRPF : les 1^{ères} éclaircies résineuses, le balivage, l'introduction des feuillus, les guides de choix des essences, les dessertes collectives, ou encore le rôle de médiation pour la mise en place du réseau Natura 2000

... à chaque fois les CRPF ont été à l'initiative et à la manœuvre. Reste que **si les propriétaires n'ont jusqu'à présent pas "décroché", la limite ne me paraît pas loin** : ils rechignent à faire les travaux, d'autant que les aides publiques paraissent insécures.

“ **En 1975-1980, personne n'aurait misé un kopeck sur la mise en place effective des PSG.** ”

Quels seraient selon toi les points cruciaux ?

Bien sûr, **le dérèglement climatique** : des équipes compétentes y travaillent, dans la recherche appliquée, avec les forestiers publics et privés, et de manière coordonnée ; il faut être un peu patient pour avoir des résultats, et dans l'attente jouer la diversité des essences dans les parcelles, et avoir une approche rigoureuse des stations.

Hormis ce dossier, 3 ou 4 points mériteraient toutes les attentions :

◆ En 1^{er} lieu, **les débouchés du bois** : le marché ne s'intéresse qu'aux résineux, au chêne, voire au frêne, mais les autres essences feuillues ne sont pas assez valorisées ; les débouchés traditionnels tels que meuble massif, portes et fenêtres, sont devenus quasi marginaux. On nous promet une révolution technologique qui dynamiserait le marché des feuillus, mais elle tarde à venir (Mais merci

aux acariens qui, en écornant l'image de la moquette, ont permis le renouveau du parquet).

- ◆ **Le déséquilibre sylvo-cynégétique**, forcément ! il faudra bien revenir à des coûts de travaux raisonnables, et stopper la dégradation de la biodiversité.
- ◆ Enfin, **le morcellement** : ce sont les statistiques officielles qui le disent, 40 % des forêts privées

sont en unités de gestion d'un seul tenant inférieurs à 4 ha ! Les politiques nationales, depuis toujours, misent uniquement sur le développement de la gestion concertée ; un peu d'idéalisme ne nuit pas, mais quand même ! On comprend aisément que le dossier ne décolle pas vraiment...

Reste à traiter ces points et d'autres **en veillant d'être bien compris de l'opinion publique** : le CNPF établissement public neutre, garant de la gestion durable des forêts privées, a toute légitimité pour participer au débat.

À moins que les pouvoirs publics décident de changer de paradigme (comme on dit sur France Culture), en mettant des coups de canif dans le principe de multifonctionnalité...

L'ensemble de l'équipe du CRPF Grand Est tient à chaleureusement remercier Philippe pour son implication, sa détermination et son esprit. Bon vent à toi.

Propos recueillis par S. Asaël (CRPF GE)



Concilier la gestion forestière et la présence du milan royal ou de la cigogne noire

Espèces patrimoniales et forestières de nos régions, le milan royal et la cigogne noire font l'objet de mesures de conservation sylvicoles adaptées sur tout le territoire du Grand Est, du fait de leur sensibilité à tout dérangement en période de reproduction.

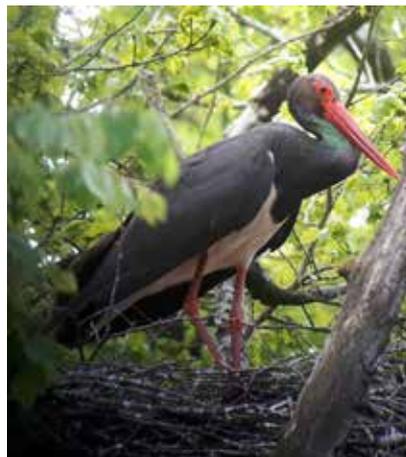
La population nicheuse de **milan royal** s'est effondrée au début du siècle par la perte considérable d'habitats favorables, par des actes malveillants, mais aussi à cause de la méconnaissance des sites de nidification par les forestiers.

Le milan royal niche la plupart du temps en lisière de forêt, dans une fourche de plus ou moins gros arbres. On les retrouve aussi bien sur des essences feuillues que résineuses.

La **cigogne noire**, grande migratrice, côtoie des zones très arides lors de son hivernage en Afrique subsaharienne et vient se reproduire dans les vieux massifs forestiers européens au printemps. Elle construit un nid imposant pouvant atteindre 2 mètres de diamètre, se situant en moyenne à 12 mètres du sol sur une fourche. Elle affectionne les gros chênes ou hêtres et s'installe généralement à proximité de mares ou cours d'eaux pour satisfaire son alimentation. Elle peut réutiliser son nid plusieurs années de suite si la reproduction se passe bien.

Elle a vu ses effectifs nicheurs s'effondrer jusqu'à disparaître de notre territoire à la fin du 19^{ème} siècle. Le drainage et la suppression des zones humides (espaces d'alimentation pour l'espèce) et aussi les actions de chasse en période migratoire, notamment sur les cols pyrénéens, en sont les principales causes.

Photo : S. Normant © LOANA



Cigogne noire

La cigogne noire est réapparue nicheuse en France en 1973. Discrètement, elle parvient à se réapproprier le territoire et voit ses effectifs nationaux s'accroître doucement depuis quelques décennies grâce notamment à la meilleure prise en considération de l'espèce par les acteurs forestiers.

Pour ces 2 espèces, LOANA (Lorraine Association Nature) et la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) s'attachent à quantifier les populations, à rechercher de nouvelles aires de nidifications, à étudier comportement et habitudes. Pour la cigogne noire, la qualité des cours d'eaux des territoires fréquentés par les couples nicheurs est évaluée. Le milan royal et la cigogne noire sont des espèces **"très sensibles" aux dérangements anthropiques aux abords de leurs sites de nidification durant toute la période de reproduction**. Pour cette raison, des pres-



Milan royal

Photo : S. Normant © LOANA

criptions sylvicoles nécessitent d'être appliquées lorsqu'un nid de cigogne noire ou de milan royal est connu, localisé et occupé.

"Une période de quiétude est à respecter du 1^{er} février au 31 juillet où aucune activité sylvicole n'est autorisée dans un rayon de 200 m autour du nid (zone de quiétude). Également, en tout temps et dans un rayon de 50 m autour du nid, il est nécessaire de conserver une zone de non martelage jusqu'à l'abandon du nid". Ces mesures ne sont pas immuables (gel de la parcelle pendant quelques années), conditionnées par la présence effective des oiseaux. Les propriétaires forestiers et leur gestionnaire ont un rôle capital dans la protection des aires de nidifications de ces 2 espèces.

C'est pourquoi, LOANA et la LPO ont fait un travail de sensibilisation important auprès des agents de la forêt publique. Nous souhaitons aujourd'hui sensibiliser les propriétaires et acteurs de la forêt privée. Dans le cadre de la formation des propriétaires forestiers, le sujet de la préservation de ces oiseaux sera présenté lors d'une journée du programme Rencontrons-nous mais également au cours du cycle Fogefor de Lorraine-Alsace.

M. Felten, N. Trividic, S. Normant
Association LOANA

Pour tout renseignement :
S. ASAEL - 06.71.57.65.53
stephane.asael@crpf.fr



Renouvellement des peuplements : La Région Grand Est tient la tête !

À 2 mois de la date échéance du dépôt des dossiers d'aide Plan de relance, fixée au 31 décembre 2021, le bilan est contrasté. En effet, à la mi-octobre 2021, c'est-à-dire à 2 mois 1/2 de la date limite de dépôt des dossiers, seuls 60 millions d'€ sur les 120 millions d'€ destinés au renouvellement des forêts privées et communales, sont couverts par des demandes d'aide. Cette somme correspond, au niveau national, au dépôt d'environ 2 200 dossiers pour une surface à reconstituer d'environ 14 000 ha.

La situation est toutefois très différente selon les régions. 2 d'entre elles se démarquent par le nombre de dossiers déposés : le Grand Est et la Bourgogne-Franche-Comté. **Il s'agit des 2 régions les plus touchées par la crise des scolytes sur épicéas**, sans compter les dépérissements constatés sur les autres essences comme le frêne, atteint par la chalarose, le hêtre, le charme ou le sapin, fragilisés par le changement climatique. Tous ces peuplements touchés par des phénomènes de sécheresse ou par des maladies et/ou des ravageurs sont éligibles à l'aide au renouvellement des mesures forestières du plan de relance. Les propriétaires (ou leurs gestionnaires) de ces 2 régions ont su saisir cette opportunité et être très réactifs. Les dossiers de demande d'aide déposés représentent presque 53 % de la consommation nationale. Dans les faits, cela se traduit, pour la région Grand Est, par une demande d'aide de plus

16 millions d'€ au 13 octobre 2021, **soit environ 440 dossiers déposés sur une surface totale de 3 300 ha**. La majorité de ces dossiers a été présentée par les porteurs de projet ayant répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de décembre 2020. **La région Grand Est réussira donc fort probablement à atteindre les objectifs qui lui ont été fixés**, à savoir consommer les 20 millions d'€ qui lui ont été attribués.

Pour mémoire, le taux d'aide proposé dans le cadre de ce dispositif est de 80 %.

Si vous êtes intéressé par cette subvention, nous vous conseillons de **prendre contact rapidement avec un gestionnaire forestier** (coopérative, expert forestier, technicien indépendant). Il pourra vous guider dans la procédure de dépôt du dossier qui se déroule en ligne.

Plus d'informations sur <https://grandest.cnpf.fr/n/plan-de-relance/n:4003>

H. Richard - M. Perthuis (CRPF GE)

Petites propriétés du massif vosgien

N'hésitez pas à solliciter le FA3R les enveloppes financières sont là, et le dossier est très simple. Pour tout renseignements, K. Girot (06 99 98 53 84).

La fondation FLORES s'engage pour une nouvelle année !

Créée en 2020 à l'initiative d'un propriétaire forestier lorrain très actif, la Fondation FLORES incite à reboiser les petites parcelles forestières. La taille des chantiers doit être comprise **entre 20 ares et 1 ha** dans des propriétés de plus de 1 ha d'un seul tenant. L'aide s'élève à 3 €/plant comprenant le travail de préparation du sol, la fourniture des plants et leur installation ainsi que la protection contre la dent du gibier. L'enveloppe pour cette nouvelle année s'élève à 10 000 €. Pour l'instant, à titre d'essai, **seuls les départements de la Meurthe et Moselle et Moselle sont éligibles**. 6 propriétaires ont d'ores et déjà pu bénéficier de ce coup de pouce en 2021 : contactez votre conseiller forestier :

- ◆ jf.freund@cnpf.fr et clementine.kervella@crpf.fr pour (54).
- ◆ jean-michel.lecocq@cnpf.fr pour (57).

Hugues de Salignac Fénelon est décédé le 10 octobre 2021. Gérant d'un des plus anciens groupements forestiers de Haute-Marne, il fut un acteur passionné et un ardent défenseur de la forêt privée. Président du Syndicat des Forestiers Privés de Haute-Marne jusqu'en 2003, il fut également Président du CRPF Champagne-Ardenne de 1990 à 1999. Affable mais ferme, respecté par ses interlocuteurs, il a porté avec détermination durant ces années la voix des forestiers privés. Nous nous associons à la douleur de la famille en lui priant de bien vouloir accepter nos très sincères condoléances.

CRPF GRAND EST
41 av. du Général de Gaulle-57050 Le Ban St-Martin
E-mail : grandest@crpf.fr
Directeur de la publication : Alain Lefeuvre
Rédacteur en Chef : Stéphane Asaël (par interim)

Graphiste : Musiconair
Mise en page : Béatrice Molinier
Impression : L'Imprimerie moderne à Pont-à-Mousson (54)



IMPRIMERIE MODERNE



Photo couverture : Etienne Beraud © CNPF
Numéro tiré à 18 000 exemplaires
ISSN 2555-4654
Abonnement gratuit - Dépôt légal à parution
Labellisé Imprim'Vert

Le Journal d'information forestière La forêt privée du Grand Est est réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière du Grand Est et par l'UFGE. Il vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées.